



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire de la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2023/14 en date du 28 février 2023 alinéa 4, modifiée par la délibération n°2023/32 en date du 09 juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché signé avec l'entreprise Docks de l'Oise pour le lot N°5 de l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériaux de construction,

Considérant la nécessité de signer un avenant technique et d'ajouter des nouvelles références au Bordereau des Prix Unitaires

DECIDE :

Article 1 : de signer un avenant technique avec la société Docks de l'Oise pour ajouter des références au Bordereau des prix unitaires :

PRODUITS	CODE ARTICLE	PRIX HT UNITAIRE	PRIX TTC UNITAIRE
FILM PE SS DALL 150 3M 200M2	3248140	117,77 €	141,32 €
DISQ DIAM P UNIV D230MM	7762404	102,00 €	122,40 €
SEAU CAOUT 13L NOVIPRO	7324084	12,30 €	14,76 €
AUGE PLASTIQ A POIGNEE 35L NOVIPRO	7305807	12,20 €	14,64 €
AUGE PLASTIQ A POIGNEE 25L NOVIPRO	7120750	5,80 €	6,96 €
MOUSSE PU EXPANSSIVE NOVIPRO 500ML	6000623	10,10 €	12,12 €
PN CARR GALVA PLAT 2X1M 50X50 D1,8	1429378	5,34 €	6,41 €
BDE RIVE EFIRIVE 5X150MM 50 M 160514	6316587	44,49 €	53,39 €
ACCROSOL TECHNIC 5K	3171351	114,00 €	136,80 €
PRIMAIRE ADHERENCE ACCROSOL EXPRE	3171351	98,00 €	117,60 €

Article 2: d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 3 : Ampliation sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à l'attributaire du marché

FLINES-LEZ-RÂCHES,
le 25 avril 2024



Le Maire,

Signé

Annie GOUPIL

Madame le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le 30.4.2024

Publié sur le site internet le 30.4.2024